

TABLE DES MATIÈRES

- Plan de pêche secteur lac Castor.....1
- Calendrier secteur lac Castor.....2
- Plan de pêche secteur Érablière;
lac Dumont, lac Huguette, lac Deschênes.....3
- Calendrier secteur Érablière;
lac Dumont, lac Huguette, lac Deschênes.....4
- Plan de pêche secteur lac Rimouski.....5 à 13
- Calendrier secteur lac Rimouski.....14 à 16
- Plan de pêche secteur lac Kedgwick et lac Sifroi.....17
- Calendrier secteur lac Kedgwick et lac Sifroi.....18 et 19
- Plan de pêche secteur lac Perdrix,
lac John et lac Bellefontaine.....20 et 21
- Calendrier secteur lac Perdrix,
lac John et lac Bellefontaine..... 22 et 23

SUJET À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS

CHALETS	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Castor 3	24 mai au 2 sept.	Castor	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	tous les jours	à gué	automobile	4 km
		Serpent*	Rotation 1jr/2	2	automobile	4,1 km
		St-Jean*	Rotation 1jr/2	2	automobile	4,9 km
		Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	21 juin au 2 sept	Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km
Castor 4	24 mai au 2 sept.	Castor	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	tous les jours	à gué	automobile	4 km
		Serpent*	Rotation 1jr/2	2	automobile	4,1 km
		St-Jean*	Rotation 1jr/2	2	automobile	4,9 km
		Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	21 juin au 2 sept	Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Castor, Petit Castor et Canard 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur.

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

SECTEUR CASTOR

2024

LACS	Castor	Saint-Jean
	Serpent	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

MAI

JUIN

CHALETS	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
Castor 3	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	
Castor 4	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor

JUILLET

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M								
Castor 3	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	
Castor 4	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor

AOÛT

SEPT

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2						
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	L	M	M	J	L	M						
Castor 3	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	
Castor 4	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor	Castor

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Dumont	24 mai au 2 sept.	Dumont	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	5,7 km
		Vert*	Rotation 1jr/2	2	automobile	5,9 km
		Côté	Attribution 48 hrs	3 selon disponibilité	automobile	9,1 km
		Sifroi*	Attribution 48 hrs	2 selon disponibilité	automobile	12,2 km
		Barrette	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	1,3 km
Deschênes	24 mai au 2 sept.	Deschênes	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	4,4 km
		Vert*	Rotation 0,5jr/2	2	automobile	2,8 km
		Côté	Attribution 48 hrs	3 selon disponibilité	automobile	6 km
		Sifroi *	Attribution 48 hrs	2 selon disponibilité	automobile	9,1 km
		Barrette	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
Huguette	24 mai au 2 sept.	Huguette*	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	6,1 km
		Vert*	Rotation 0,5jr/2	2	automobile	6,3 km
		Côté	Attribution 48 hrs	3 selon disponibilité	automobile	6 km
		Sifroi *	Attribution 48 hrs	2 selon disponibilité	automobile	12,6 km
		Barrette	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	1,9 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Vert, 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur (utiliser le radio à votre disposition).

Lac Coté modalités spéciales pour le Touladi. Vous informez à l'accueil ou au gardien de secteur.

* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

LACS	Lac Dumont	Lac Deschênes
	Lac Huguette	Lac Vert

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé

MAI

JUIN

CHALET	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
Dumont																																								
Huguette		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.
Deschênes		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.

JUILLET

CHALET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M								
Dumont																																							
Huguette		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.	
Deschênes		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.	

AOÛT

SEPT.

CHALET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2						
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	L	M	M	J	L	M						
Dumont																																							
Huguette		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.	
Deschênes		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.		P.M.		A.M.	

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 1	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 2	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 3	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 4	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 5	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution 48hrs à l'accueil	1	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 6	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 7	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Côté	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
		Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km
	Riv Rimouski	Tous les jours	0	automobile	2,1 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution 48hrs à l'accueil	1	automobile	8,5 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 8	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 9	24 mai au 2 sept.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Rimouski	Tous les jours	à gué	automobile	2,1 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/4	1	automobile	12,2 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	9,3 km
		Valendel	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	14,8 km
	Foin	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	vus	8,8 km	
	21 juin au 2 sept	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
Attribution 48hrs à l'accueil			1	automobile	8,5 km	

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour. Sauf pour le lac Épinette noire 5 truites/pêcheur/jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660 ou sur place à l'accueil du lac Rimouski.

* Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.

Le début de la pêche à votre arrivée est à 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

SECTEUR LAC RIMOUSKI

LACS	Blanc	Cardonnière	Rimouski
	Bellefontaine	Épinette noire	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

CHALET	MAI														JUIN																										
	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
Rimouski 1																																									
Rimouski 2																																									
Rimouski 3																																									
Rimouski 4																																									
Rimouski 5																																									
Rimouski 6																																									
Rimouski 7																																									
Rimouski 8																																									
Rimouski 9																																									

LACS	Blanc	Cardonnière	Rimouski
	Bellefontaine	Épinette noire	

N.B. Chaque numéro de couleur correspond au numéro de chalet et vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie.

JUILLET

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
Rimouski 1		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 2		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 3		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 4		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 5		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 6		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 7		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 8		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1
Rimouski 9		1			1			1			1			1			1			1			1			1			1			1

LACS	Blanc	Cardonnière	Rimouski
	Bellefontaine	Épinette noire	

N.B. Chaque numéro de couleur correspond au numéro de chalet et vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie.

Lacs offerts	AOÛT																															SEPT.			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2		
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L		
Rimouski 1	Blanc			Blanc						Blanc																									
Rimouski 2	Blanc			Blanc						Blanc																									
Rimouski 3	Blanc			Blanc						Blanc																									
Rimouski 4		Blanc			Blanc					Blanc																									
Rimouski 5		Blanc			Blanc					Blanc																									
Rimouski 6		Blanc			Blanc					Blanc																									
Rimouski 7			Blanc			Blanc				Blanc																									
Rimouski 8			Blanc			Blanc				Blanc																									
Rimouski 9		Blanc			Blanc					Blanc																									

CHALETS	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
KEDGWICK 1	24 mai au 2 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	9,1
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
KEDGWICK 2	24 mai au 2 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	9,1
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
KEDGWICK 3	24 mai au 2 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	9,1
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
SIFROI	24 mai au 2 sept.	Sifroi *	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Gr Kedgwick	Tous les jours	1	camionnette	5,8 km
		ruisseau Berry	Tous les jours	à gué	automobile	16 km
		à Poil	Rotation 1jr/2	1	camionnette ou 4x4	7,7 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 post e 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur (utiliser le radio à votre disposition).

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche

LACS	Grand Kedgwick	Lac Viel	Lac Sifroi
	Cardonnière	Lac Poil	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

CHALET	MAI															JUN																						
	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
Kedgwick 1	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Kedgwick 2	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Kedgwick 3	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Lac Sifroi	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue

CHALET	JUILLET																																					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M							
Kedgwick 1	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
Kedgwick 2	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Kedgwick 3	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Lac Sifroi	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue

LACS	Grand Kedgwick	Lac Viel	Lac Sifroi
	Cardonnière	Lac Poil	

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

CHALET	AOÛT																															SEPT.				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2			
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L			
Kedgwick 1	Yellow	Orange	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue
Kedgwick 2	Yellow	Orange	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue
Kedgwick 3	Yellow	Green	Orange	Yellow	Green	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue	Yellow	Orange	Green	Blue
Lac Sifroi	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	Yellow	Blue	

SECTEUR PERDRIX/JOHN/BELLEFONTAINE

2024

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
PERDRIX 1	24 mai au 2 sept.	Perdrix *	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km
PERDRIX 2	24 mai au 2 sept.	Perdrix*	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km
PERDRIX 3	24 mai au 2 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km

PERDRIX 4	24 mai au 2 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivière Horton	Tous les jours	À gué	automobile	11,1 km
		Claude	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,3 km
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
		Échos	Attribution 48hrs à l'accueil	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Cache	Attribution 48hrs à l'accueil	1	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution 48hrs à l'accueil	1	automobile	5,7 km
		Petit Morin	Attribution 48hrs à l'accueil	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km
JOHN	23 mai au 2 sept.	John	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Bellefontaine*	Tous les jours	1	automobile	1,8 km
		Ruisseau Berry	Tous les jours	0	automobile	1,1 km
		Charlotte	Attribution 48hrs à l'accueil	1	VUS	12,6 km
BELLEFONTAINE	24 mai au 2 sept.	Bellefontaine*	Tous les jours	2	automobile	1 km
		Cardonnière	Tous les jours	1	automobile	14,2 km
		Ruisseau Berry	Tous les jours	0	automobile	7,6 km
		Charlotte	Attribution 48hrs à l'accueil	1	VUS	10,2 km

La limite de prise quotidienne et de possession est de 7 truites par pêcheur/ par jour, sauf le lac Charlotte quota de 3 truites/jour/personne.

Les lacs attribués 48hrs avant le séjour doivent être réservés à l'avance par téléphone à la réserve 418-735-2226 poste 5660, sur place à l'accueil du lac Rimouski ou auprès du gardien de votre secteur (utiliser le radio à votre disposition).

Lac des Échos modalités spéciales pour le touladi. Vous informez à l'accueil ou au gardien de secteur.

*** Des efforts importants sont déployés pour améliorer la qualité de pêche sur ces plans d'eau et la remise à l'eau y est interdite.**

Le début de la pêche à votre arrivée est 17h00 et se termine à 12h00 le jour de votre départ. Vous devez libérer votre chalet pour 13h30.

En vertu de l'article 22 du règlement sur les réserves fauniques, il est obligatoire de déclarer vos captures quotidiennement.

Vous devez avoir en votre possession votre droit accès/facture lors de l'activité de pêche.

LACS	Lac Perdrix	Lac Bellefontaine	Lac Claude
	Lac John	Lac Cardonnière	Lac Daniel

N.B. Chaque couleur vous indique les plans d'eau autorisés pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

CHALET	MAI															JUN																									
	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
Perdrix 1																																									
Perdrix 2																																									
Perdrix 3																																									
Perdrix 4																																									
John																																									
Bellefontaine																																									

CHALET	JUILLET																																									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31											
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M											
Perdrix 1																																										
Perdrix 2																																										
Perdrix 3																																										
Perdrix 4																																										
John																																										
Bellefontaine																																										

AOÛT

SEPT

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2		
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L		
Perdrix 1																																			
Perdrix 2																																			
Perdrix 3																																			
Perdrix 4																																			
John																																			
Bellefontaine																																			